

La médiation familiale

À quoi ça sert ?

La médiation familiale propose aux personnes un espace de dialogue confidentiel avec l'aide d'un professionnel indépendant, impartial et sans pouvoir de décision.

S'ils le souhaitent, les membres de la famille peuvent se réunir pour dialoguer et engager une réflexion commune sur leurs difficultés. La famille pourra aussi prendre ensemble des décisions concernant la personne en perte d'autonomie.

Comment ça marche ?

Dans un premier temps, le médiateur familial organise des entretiens individuels pour faire connaissance, informer sur les conditions et le déroulement de la médiation et vérifier que la démarche correspond bien aux besoins exprimés.

Ensuite, les personnes pourront se réunir afin d'aborder tous les sujets qui les préoccupent. Ces rencontres pourront être animées par un ou deux médiateurs.

Combien ça coûte ?

La médiation familiale est en partie financée par la CAF et les entretiens individuels d'information ne sont pas payants. Pour les séances de médiation, chacun paie en fonction de ses revenus, selon un barème national :

- 2€ pour les revenus nets < au SMIC,
- 5€ pour le SMIC,
- 10€ pour les revenus de 1550 €, etc.

« *Maintien à domicile ou EHPAD ? C'est si difficile de décider...* »

« *Avec mes frères et sœurs, on n'arrive plus à se parler...* »

« *Que va devenir la maison ?* »

« *Notre grand-père se sent bien seul chez lui...* »

« *La maladie demande des ajustements au quotidien, mais comment faire quand on ne s'entend pas ?* »

« *Depuis son accident, notre sœur a vraiment besoin de nous...* »

« *Notre mère a droit à une vieillesse tranquille, mais on n'arrête pas de se disputer autour d'elle !* »

« *Le maintien à domicile, c'est bien beau, mais qui va payer ? Pas moi en tout cas !* »

Coordination de ce projet

accordages

association pour le développement de la médiation

dans les conflits liés au grand âge

accordages34@gmail.com



Bien souvent, la perte d'autonomie d'un proche ou d'un parent âgé suscite des tensions dans les familles...

Médiation familiale, vulnérabilité et perte d'autonomie...



... Avez-vous pensé à la **médiation familiale ?**

**Centre d'Information sur les Droits
des Femmes et des Familles de l'Hérault
(CIDFF34)**

2 rue de la Vieille - 34000 Montpellier
04 67 72 00 24 • contact@cidff34.fr

*Permanences à Montpellier, Lunel,
Lodève, Agde et Béziers*

L'Entre Deux Temps

06 51 77 83 60 & 06 51 34 95 70
lentredeuxtemps34@gmail.com

*Permanences à Pézenas, Gignac
et St-André-de-Sangonis*

Moderato

CCAS 615, av. de Montpellier 34970 Lattes
moderato-meditationfamiliale.fr

06 78 31 85 75 & 06 01 30 58 40
associationmoderato@yahoo.fr

*Permanences à Lattes, Boirargues,
Pignan, Fabrègues et Courmonterral*

Les Mots pour le Dire

06 19 43 94 91 & 06 38 43 05 82
04 23 10 22 69

associationlesmotspourledire@yahoo.fr

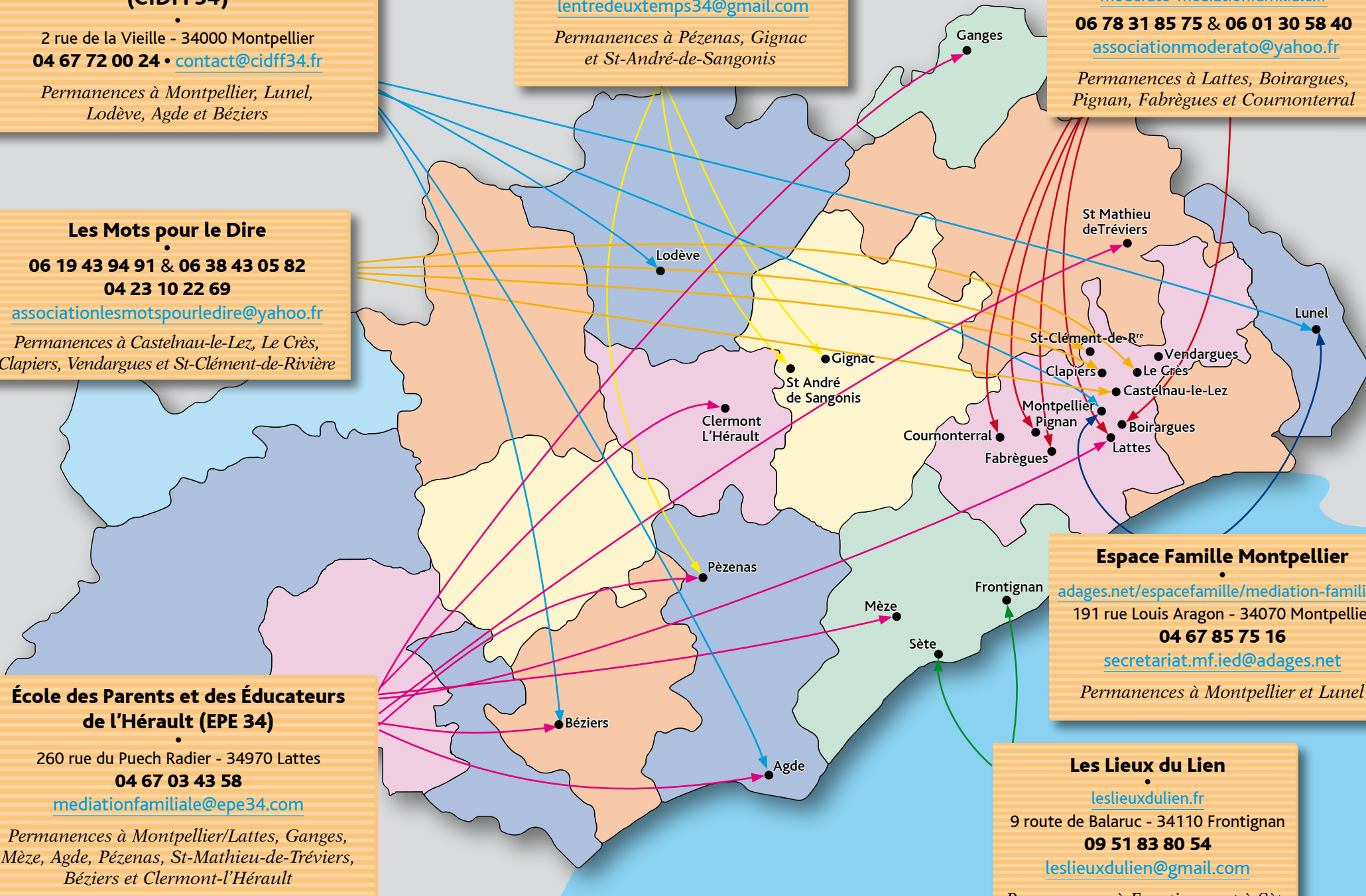
*Permanences à Castelnaud-le-Lez, Le Crès,
Clapiers, Vendargues et St-Clément-de-Rivière*

**École des Parents et des Éducateurs
de l'Hérault (EPE 34)**

260 rue du Puech Radier - 34970 Lattes
04 67 03 43 58

mediationfamiliale@epe34.com

*Permanences à Montpellier/Lattes, Ganges,
Mèze, Agde, Pézenas, St-Mathieu-de-Trévières,
Béziers et Clermont-l'Hérault*



Espace Famille Montpellier

adages.net/espacefamille/mediation-familiale

191 rue Louis Aragon - 34070 Montpellier

04 67 85 75 16

secretariat.mf.ied@adages.net

Permanences à Montpellier et Lunel

Les Lieux du Lien

leslieuxdulien.fr

9 route de Balaruc - 34110 Frontignan

09 51 83 80 54

leslieuxdulien@gmail.com

Permanences à Frontignan et à Sète